Image not found or type unknown

BANQUE : PEL inactif et cloturé

Par **cuilleracafe**, le **27/05/2014** à **20:53**

Bonjour à tous,

Mes questions concernent un **PEL** que mon père a ouvert à mon nom en **1995** (à peu près). Les derniers relevés du compte que j'ai datent du **18 janvier 1997** avec une somme de 5000 francs. Nous avons ensuite quitté la France en mars. Je ne sais donc pas si mon père a effectué d'autres versements entre janvier et mars et je n'ai pas de relevé suivant car le courrier a du se perdre.

J'ai pris contact avec la banque concernée afin de récupérer ces sommes. La banque disait au début ne trouver aucune trace du compte (plus de 15 ans maintenant donc plus aucune trace informatique). Après maintes démarches, un conseiller a accepté de me reverser la somme correspondant aux 5000 francs.
Je souhaiterai savoir :
- **Est-ce-qu'un PEL continue à créer des intérêts même s'il n'y a plus de versements ?**
- S'il y a eu des intérêts sur le PEL ai-je droit de les récupérer aujourd'hui ?
- **Puis-je demander à la banque de me fournir une preuve que la somme sur le PEL est bien de 5000 francs ?** Il s'agit du montant de mon dernier relevé (18 juillet 1997) mais je ne sais pas si mon père n'a pas continué à effectuer quelques versements ensuite.

Je vous remercie pour votre temps.
Bien cordialement,
YG

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés